



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Lundi 30 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trente septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

23 septembre 2024

| NOMBRE DE MEMBRES | | | |
|---------------------|------------------|-----------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Pouvoirs donnés | Qui ont pris part à la délibération |
| 26 | 23 | 1 | 22 |

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme DENUNCQ, Isabelle, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. BOURGEOIS Guillaume, M. COUTEAU Jean-Marie, M. COUVREUX Claude, M. DESPREZ Didier, M. DESUMEUR Alex, M. DEULCEUX Christian, M. D'HIVER Gérard, Mr ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. PAGANO Jean-Baptiste, M. PHILIPON Vincent, M. ROUTIER Thierry, M. WALLE Dominique

Présent non votant : Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme COUPEZ Sylvie

Pouvoir :

M. CHOQUENET Vincent donne pouvoir à M. MADIOT Claude

Secrétaire de séance : M. PAGANO Jean-Baptiste

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme AIT OUMEZIANE Djedjiga, Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza, Mr LAUTIER Romain

Le absents sont excusés

| | |
|--|----------------|
| Election des trois Vice-Présidents du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) | Rapport |
| | N°3 |

Conformément aux statuts du Syndicat (notamment à l'article 9 des statuts), il est procédé à l'élection des trois Vice-Présidents du SITUS, sous la présidence de LALYS Loïc.

L'élection des trois Vice-Présidents se fait au scrutin uninominal à trois tours.

Election du premier Vice-Président :

Il est fait appel à candidature.

Les candidatures de M. ENGRAND Olivier et M. PAGANO Jean-Baptiste sont proposés. Le vote se fait à bulletin secret et il suit l'appel du nom de chaque délégué. Le Président annonce le résultat.

| | |
|--|----|
| Nombre de votants :..... | 22 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... | 22 |
| A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante: | 2 |
| Nombre de suffrages exprimés :..... | 20 |
| Majorité absolue :..... | 14 |
| A obtenu : M. ENGRAND Olivier..... | 18 |
| A obtenu : M. PAGANO Jean-Baptiste..... | 2 |

DELIBERATION

M. ENGRAND Olivier, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé **premier Vice-Président** du SITUS et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Et ont signé au registre les membres présents.

Election du deuxième Vice-Président :

Il est fait appel à candidature.

La candidature de M. PHILIPON Vincent est proposée. Le vote se fait à bulletin secret et il suit l'appel du nom de chaque délégué. Le Président annonce le résultat.

| | |
|--|----|
| Nombre de votants :..... | 22 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... | 22 |
| A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante: | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés :..... | 21 |
| Majorité absolue :..... | 14 |
| A obtenu : M. PHILIPON Vincent | 21 |

DELIBERATION

M. PHILIPON Vincent, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé **deuxième Vice-Président** du SITUS et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Et ont signé au registre les membres présents.

Election du troisième Vice-Président :

Il est fait appel à candidature.

La candidature de M. PAGANO Jean-Baptiste est proposée. Le vote se fait à bulletin secret et il suit l'appel du nom de chaque délégué. Le Président annonce le résultat.

| | |
|--|----|
| Nombre de votants :..... | 22 |
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :..... | 22 |
| A déduire les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante: | 3 |
| Nombre de suffrages exprimés :..... | 19 |
| Majorité absolue :..... | 14 |
| A obtenu : M. PAGANO Jean-Baptiste | 19 |

DELIBERATION

M. PAGANO Jean-Baptiste, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé **troisième Vice-Président** du SITUS et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Et ont signé au registre les membres présents.

Affiché, le 1^{ER} octobre
2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Loïc LALYS

